

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-3-9

Séance du vendredi 15 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **Soutien financier à l'Aérodrome de Colmar-Houssen.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU la délibération n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention jointe au rapport,
- autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions